



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/CN.5/1996/L.6
28 mai 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL
Session extraordinaire de 1996
21-31 mai 1996
Point 3 de l'ordre du jour

EXAMEN DU FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Argentine, Maroc, Mongolie, République dominicaine et
Soudan : projet de décision

Établissement d'un groupe de travail intersessions chargé
de préparer des recommandations et un projet de programme
de travail en vue de l'observation de l'Année internationale
des personnes âgées

La Commission du développement social recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

Le Conseil économique et social décide d'établir un groupe de travail spécial officieux intersessions à composition non limitée, chargé de préparer des recommandations et un projet de programme de travail en vue de l'observation, en 1999, de l'Année internationale des personnes âgées, qui seront soumis au groupe de travail de la Commission du développement social à sa trente-cinquième session.
